LE MONITEUR.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
No. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la ville, payables d'avance pour l'année : dix piastres pour la banlieue soutenue pour la campagne et partout ailleurs pour le monde entier. Pour trois mois d'abonnement, payables d'avance pour la ville, deux piastres et demie ; pour la banlieue et la campagne, trois piastres ; à quelconque lointain habite n'importe dans une des grandes villes de cet Etat.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont grièvement de ne pas la manquer à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

FELIX DELERY.

Patoise Jefferson, 26 octobre 1839. 15m—6m

$25 DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation du nègre CHARLES alias CHALI, jadi barron du nommé DAN. LAURETTE, âgé de trente-cinq ans, de taille ordinaire, taille de cinq pieds, cinq pouces, trois lignes, de couleur noire, parlant anglais et français. Les récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera ledit nègre dans une des geôles de cet Etat.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont grièvement de ne pas la manquer à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

FELIX DELERY.

Patoise Jefferson, 26 octobre 1839. 15m—6m

$25 DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation de la négresse nommée LAURETTE, âgée de trente-cinq ans, de taille ordinaire, taille de cinq pieds, cinq pouces trois lignes, de couleur noire, parlant anglais et français. Les récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera ladite négresse dans une des geôles de cet Etat.

FELIX DELERY.

Patoise Jefferson, 26 octobre 1839. 15m—6m

$25 DE RECOMPENSE seront données pour l'arrestation du nègre CHARLES alias CHALI, jadi barron du nommé DAN. LAURETTE, âgé de trente-cinq ans, de taille ordinaire, taille de cinq pieds, cinq pouces trois lignes, de couleur noire, parlant anglais et français. Les récompense ci-dessus sera payée à quiconque logera ladite négresse dans une des geôles de cet Etat.

FELIX DELERY.

Patoise Jefferson, 26 octobre 1839. 15m—6m

MARRONNAGES.

$25 DE RECOMPENSE—Le soussigné promet de donner la récompense ci-dessus à quiconque livrera au nègre nommé LAURETTE, âgée de trente-cinq ans, de taille ordinaire, taille de cinq pieds, cinq pouces trois lignes, de couleur noire, parlant anglais et français ; elle a neuf pouces de moins à la main droite. Elle a marronné de chez le soussigné, le 22 courant, et a pris avec elle deux enfants, dont l'un est un garçon de trois ans, et l'autre une fille de deux ans. Elle a été vue dans la Nouvelle-Orléans. Il est probable qu'elle cherchera à se procurer un passeport pour quitter la ville. Elle a été élevée à la Nouvelle-Orléans. On prévient le public de ne pas donner asile à cette négresse, sous peine d'être poursuivi selon toute la rigueur des lois.

W. E. FLORANCE, 71 Rondo.

$50 DE RECOMPENSE.

Seront données pour l'arrestation du nègre CHARLES alias CHALI, jadi barron du nommé DAN. LAURETTE, âgé de trente-cinq ans, de taille ordinaire, taille de cinq pieds, cinq pouces trois lignes, de couleur noire, parlant anglais et français, et s'étant évadé de la prison. Ce nègre est de la taille d'environ 5 pieds 10 pouces, et pèse environ 160 livres ; a les yeux noirs, peau fine, barbe, âgé d'environ 25 ans, et l'œil vif. Il était vêtu d'une veste blanche et un pantalon de coutonnade brune et un chapeau de paille. Son propriétaire espère que si cet parti dans un bateau à vapeur, Dinardis pour Louisville ou Cincinnati, et comme il est très intelligent, parlant l'anglais et le français, il est bien probablement à se faire passer pour libre. Ce nègre très adroit dans les travaux dans les prises à coton ou aux bâtisses comme maçon.

Les sheriffs des paroisses environnantes sont priés de faire attention à l'avis ci-dessus.

Les capitaines de bateaux à vapeur et autres sont notifiés de ne pas recevoir ou employer ledit nègre, sous peine d'être poursuivis à la rigueur de la loi.

La personne qui l'arrêtera et le ramènera au propriétaire, recevra la récompense ci-dessus et en outre tous frais qu'elle aurait pu encourir en recherches.

22 oct—12

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussigné, le 20 courant, la négresse ADELINE, âge d'environ 38 ans, 20 ans, très noire, petit nez bonne façon de dents et une de ses jambes est enflé depuis quelque temps. Elle a emporté avec elle un blanc de Madrid, un Michel, ou Michal Jourdan, qui a travaillé récemment dans la rue Toulouse, près la rue Dauphine. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui la logera, dans la geôle de la seconde municipalité ou qui la ramènera au bureau du soussigné, rue Conti, entre Royale et Bourbon.

22 oct—7 THOS. J. SPEARS.

A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS DE DE POT à louer. S'adresser à

22oct R. LAUDUMIEY, 16, St-Louis.

A LOUER—Un magasin situé rue Toulouse entre les rues Royale et Chartres, s'adresser à

17 oct R. BRUGIER,

A LOUER, pour le 1er novembre prochain une Ste. Claire entre les rues Ste Anne & Dauphine. S'adresser à

17 oct R. BRUGIER,

A LOUER—Deux Chambres au premier, pour bureaux. S'adresser sur les lieux, No. 71, rue du Camp, au bureau de l'Assurance des Propriétés. 23 oct

A LOUER—Le magasin No 130, rue des Magasins, joignant le bureau des assignations. S'adresser à

ISAAC BRIDGE & Co,
10 oct 134, rue des Magasins.

A LOUER—Une belle maison en briques à trois étages, située sur la rue des Magasins, à quelques de la rue St. Joseph. Cette maison est bien dans le dernier ordre et nouvellement peinte. Elle est construite de manière à être commodément pour deux familles. Elle sont pourvues par les assurances de la ville. La possession en sera donnée le 1er novembre, s'adresser à

WALTON & KEMP.
4 oct

LA MAISON en briques à trois étages avec cuisine en briques à trois étages, située rue du Canal, entre Bourgogne et Roupartsecondé Indiens de la rue des Remparts. La possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à G. R. STRINGER,
1 oct 50, Canal.

A LOUER.—Le magasin en briques à trois étages, No. 30 rue Poydras. La possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à LAURENT MILLAUDON,
1er oct 140, rue Fourbon.

A LOUER.—La rez-de-chaussée de No. 72, rue des Magasins, propre pour un bureau. S'adresser à LAURENT MILLAUDON,
1er oct 140, rue Bourbon.

A LOUER pour le 1er novembre prochain —Un grand magasin de deux étages en briques rue Toulouse, entre Chartres et Royale, et fond de la cour de la maison qui fait face à la Banque des Citoyens. Il y a un rail pour y entrer les marchandises. S'adresser à R. BRUGIER,
15 oct 9, St. Louis.

MR. FREMAUX, libraire et Md. de papier peint rue de Chartres, No. 147, vient d'arriver à l'hôtel d'Orléans, a l'honneur de prévenir qu'il est de retour et qu'il importe de France une grande quantité de marchandises nouvelles qui complètera son assortiment déjà très connu favorable de librairie française et de décoration pour appartement, qui lui permet de vendre en gros et au détail à des prix très modiques.

Papiers communs de 50 à 62 centimes,
do fins do 1 à 2 piastres,
Bordures pour ciels de-lits et appartements,
Papiers unis, do do
Sujets coloriés, do do
Vues coloriées et non coloriées pour salle à manger et cafés,
Devant de cheminée,
Papier à cintre pour cul de lit. 30 oct—

NOUS avons reçu par les derniers arrivages de la France, d'Angleterre et d'Allemagne un grand assortiment de marchandises sèches, en peut progres :

Mobsekine anglais; satin taps (beavertteen,) merinos impérial, velours, velvetteens, bas et gants en coton laine et soie, dentelles anglaises blanche, rouge et jaune, flanelles à demi-coul, à demi-laine, merinos anglais et français, couleurs et noir, mousseline bois en cotton, 81 et soie; calmuck anglais; damask anglais drap pour nègres; casimires (doskins) anglais pour pantalons, couvertures anglaises; beaver coatings; drap grain de laggar sing; châles en coton et laine, &c.

26o J. F. VLES & co, 44 rue de Chartres.

ROBERT & Co., No. 47, rue Bienville, offrent en vente les marchandises suivantes :

Huile d'olive 100 bariles environ, 500 boîtes raisins de M. R. 300 do do L., 100 tambours figues, 200 barriques vin rouge 60 barils vin de Malaga sec. 31 oct

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier judiciaire.—Vendredi, 25 octobre 1839.—François Gonsoulin A. M. Buchanan, juge.—No. 6040.—Vincent Auld & Co. contre Jaime Crespinere. —Sur motion de Levi Pierce, Esq. procureur pour Isaac Parker et Edward Hollander, ordonné que copie des livres de comptes insolvables et autres papiers d'un tableau final de distribution, il est ordonné par la cour que tous les créanciers de cette succession soient et sont par les présentes publiquement, par voie de journaux, sommés, requis et adjurés,